



Revalorisation à la baisse de pa

Par **mdenier**, le **26/01/2011 à 18:25**

Bonjour,

Le mariage du parent débiteur avec une personne sans revenu et la naissance d'un enfant de cette union est il de nature à justifier une revalorisation à la baisse de la PA ?

Le fait de ne pas léser ses enfants d'un premier mariage par une naissance issue d'une seconde union est il réciproque ?

Merci

Par **Marion2**, le **26/01/2011 à 18:58**

Si vous souhaitez faire baisser la pension alimentaire, il faudra trouver une autre excuse...

Par **mimi493**, le **26/01/2011 à 18:58**

non.

Mais rien n'empêche de tenter une requete en baisse de pension

Par **mdenier**, le **26/01/2011 à 19:05**

Il ne s'agit pas d'excuse, c'était une question.

Cdl.

Par **Marion2**, le **26/01/2011** à **19:14**

[citation]**Il ne s'agit pas d'excuse, c'était une question.**

[/citation]

Tout dépend de la façon dont on l'interprète... et le JAF risque de l'interpréter de cette façon...

Par **mdenier**, le **26/01/2011** à **19:33**

sans doute, mais se marier et faire un enfant pour trouver une excuse, faut aller se faire soigner vite... :-)

il s'agit simplement de faits qui serait de nature à.. sans pour autant être des éléments de base de la demande.

Cdl

Par **Marion2**, le **26/01/2011** à **19:45**

Je crois que vous n'avez pas compris ce que j'ai dit.

Disons qu'il ne faut pas prétexter que vous ne souhaitez pas que vos enfants du premier mariage pâtissent du fait que vous avez un autre enfant d'une 2e union.

Ce sont vos enfants et il faut qu'ils soient sur le même plan d'égalité.

Faites votre requête au JAF. Il est difficile de savoir ce qu'il décidera.

Il ne faut pas oublier qu'il statue toujours dans l'intérêt des enfants.